



الوفاق للإيجار المالي
el wifack leasing

Société El Wifack Leasing
S.A. au capital de 15.000.000 Dinars
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 Juin 2010 à 10 h à l'hôtel ACROPOLE Rue Rodrigo de Freitas Les Berges du LAC – TUNIS- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités 2009.
- Approbation des états financiers et des états consolidés arrêtés au 31.12.2009.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2009.
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2009.
- Nomination et/ou renouvellement des Administrateurs.
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.

Première Résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve rapport d'activités et les états financiers de la société arrêtés au 31.12.2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Deuxième Résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2009 conformément à l'article 200 du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Troisième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat bénéficiaire 2009	2.456.867,352
Résultats reportés	1.218,950
Total	2.458.086,302
Réserves légales (5%)	122.904,315
Premier reliquat	2.335.181,987
Fonds social	85.000,000
Deuxième reliquat	2.250.181.987
Dividendes	1.200.000,000
Troisième reliquat	1.050.181,987
Réserves de réinvestissement	900.000,000
Résultats reportés	150.181,987

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,400 dinars par action soit un dividende de 8% du nominal. Le paiement est fixé à partir de

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Quatrième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et ratifie la cooptation de M. Mohamed Hedi Ben Ayed par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 25.12.2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Cinquième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Sixième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire dédie de nommer les Administrateurs suivant pour une durée de trois ans (2010, 2011, 2012) qui prend fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012 :

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Septième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence à 1000 dinars nets d'impôts par administrateur et par séance à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle décide de fixer une indemnité annuelle de 3.000 dinars pour chaque membre du Comité d'audit permanent et du comité exécutif de crédit.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Huitième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe El Wifack Leasing.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Neuvième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**

Dixième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à ***.**